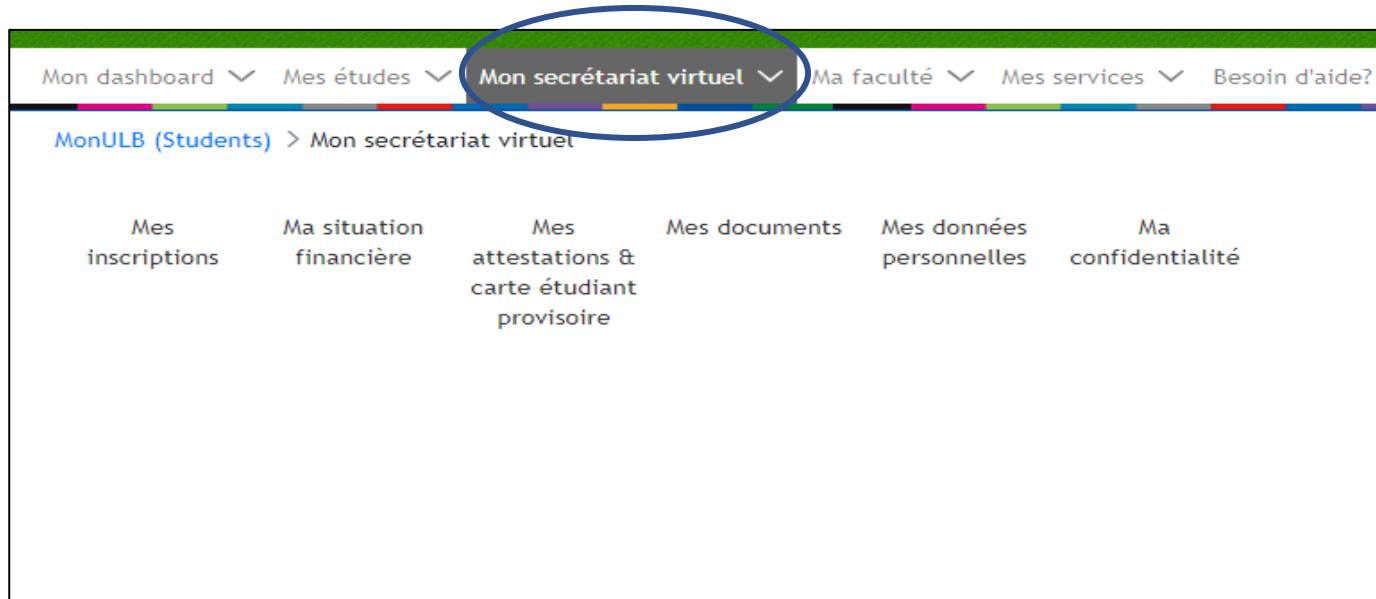


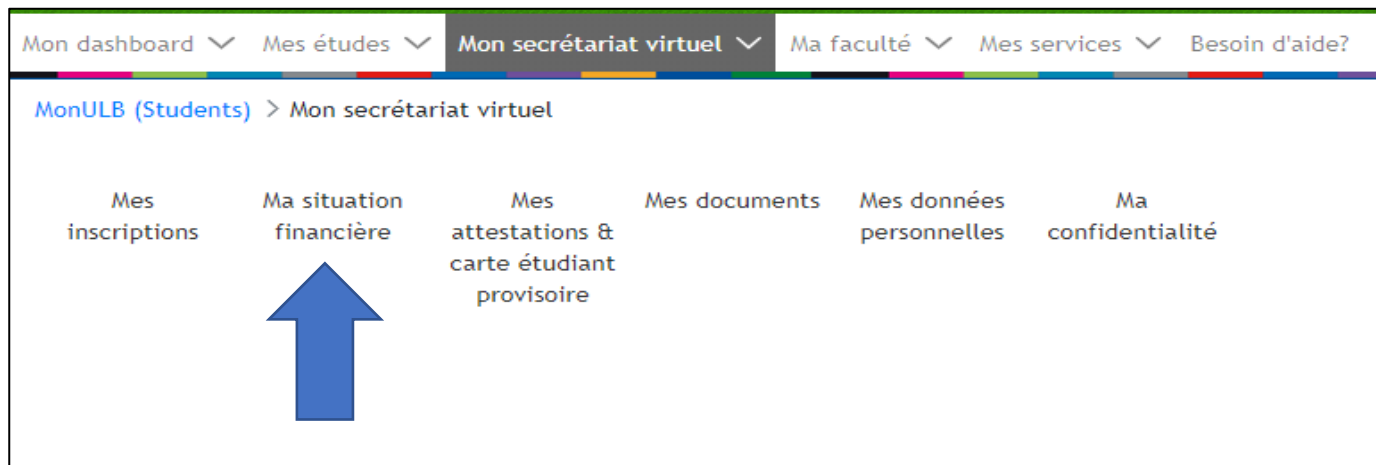
Comment introduire une demande de réduction de minerval et la gratuité des supports de auprès du Service Social Etudiants ?

Il faut tout d'abord vous connecter à votre portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »



Cliquer sur « ma situation financière »



Cliquer sur « ma demande d'aide financière »



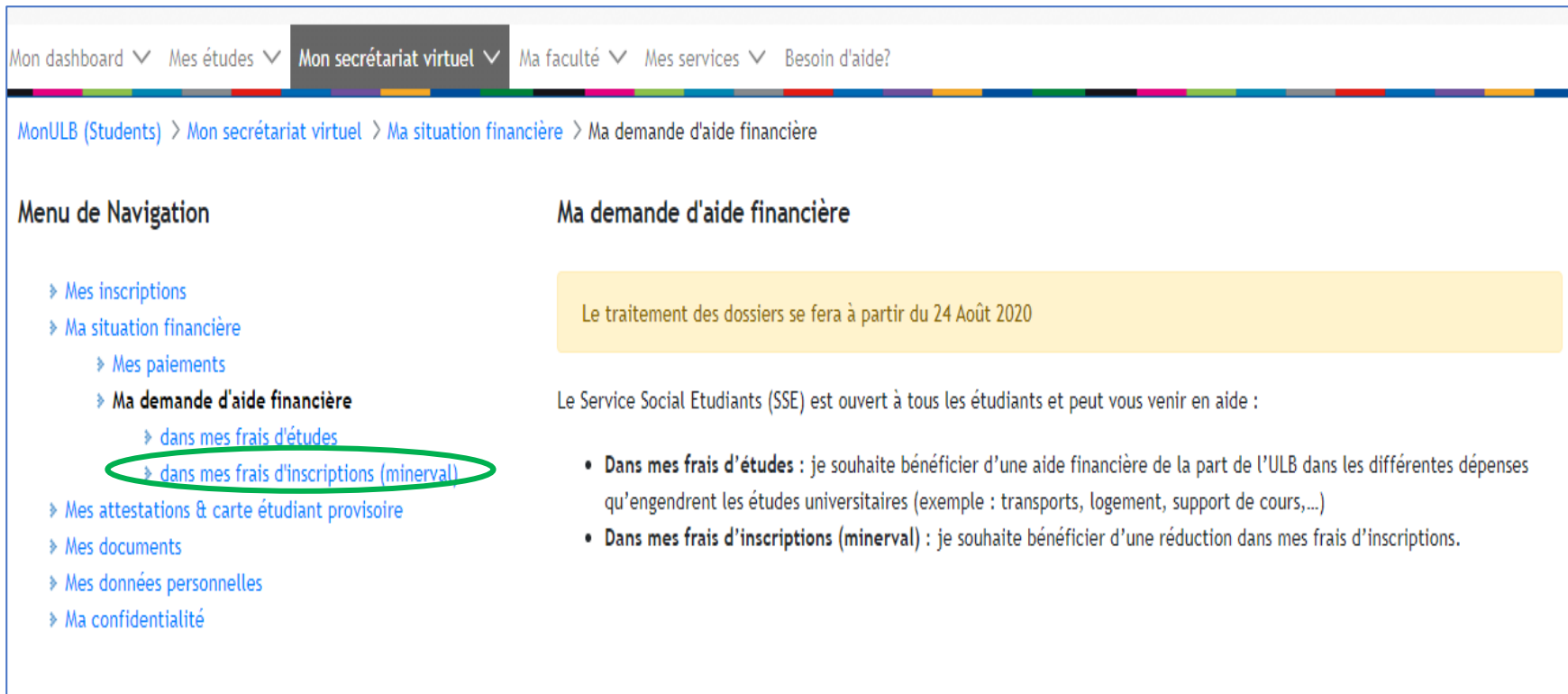
Mon dashboard ▾ Mes études ▾ Mon secrétariat virtuel ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière

Mes paiements Ma demande d'aide financière



Cliquer sur « dans mes frais d'inscriptions (minerval) »



Mon dashboard ▾ Mes études ▾ Mon secrétariat virtuel ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière > Ma demande d'aide financière

Menu de Navigation

- ↳ Mes inscriptions
- ↳ Ma situation financière
 - ↳ Mes paiements
 - ↳ **Ma demande d'aide financière**
 - ↳ dans mes frais d'études
 - ↳ **dans mes frais d'inscriptions (minerval)**
- ↳ Mes attestations & carte étudiant provisoire
- ↳ Mes documents
- ↳ Mes données personnelles
- ↳ Ma confidentialité

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers se fera à partir du 24 Août 2020

Le Service Social Etudiants (SSE) est ouvert à tous les étudiants et peut vous venir en aide :

- **Dans mes frais d'études** : je souhaite bénéficier d'une aide financière de la part de l'ULB dans les différentes dépenses qu'engendrent les études universitaires (exemple : transports, logement, support de cours,...)
- **Dans mes frais d'inscriptions (minerval)** : je souhaite bénéficier d'une réduction dans mes frais d'inscriptions.

Menu de Navigation

- ↳ Mes inscriptions
- ↳ Ma situation financière
 - ↳ Mes paiements
 - ↳ Ma demande d'aide financière
 - ↳ dans mes frais d'études
 - ↳ **dans mes frais d'inscriptions (minerval)**
- ↳ Mes attestations & carte étudiant provisoire
- ↳ Mes documents
- ↳ Mes données personnelles
- ↳ Ma confidentialité

Dossier réduction de minerval – Ouverture du traitement des dossiers le **24 Août 2020 !!**




Si vous avez effectué une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, téléchargez le document de preuve dans le cadre « 1 ». Le Service Social étudiants pourra vous octroyer provisoirement la gratuité des frais d'inscription.

Si vous souhaitez que le Service Social analyse votre dossier pour une réduction de minerval, téléchargez dans le cadre 2 toutes les pièces nécessaires à l'étude de votre situation. Dans le cas d'une demande de gratuité des supports de cours, les cadres 1 et 2 doivent être complétés avec les documents à votre disposition.

Si vous vous trouvez dans les deux dernières situations, veuillez envoyer un mail à Reduction.Minerval@ulb.be en y mentionnant votre demande, votre nom et prénom ainsi que votre numéro de matricule. Sans ce mail de votre part, aucune analyse ne sera faite.

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'**allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne ([Site Minerva](#)) :

- ✓ Attestation bourse FWB 
- ✓ Confirmation bourse FWB 
- ✓ Document de recours 

2. Réduction de mineval

Le Service social étudiants peut analyser votre situation financière afin de déterminer vos droits à une réduction des frais d'inscription (minerval) et la gratuité des supports de cours.

Pour l'analyse de votre dossier, veuillez envoyer un mail au [Service de Réduction de Minerval](#) en y mentionnant votre demande, votre nom et prénom ainsi que votre numéro de matricule.

N'oubliez pas, au préalable, de charger vos documents afin de permettre à l'agent de pouvoir analyser votre dossier.

- ✓ Attestation de revenus : CPAS/Mutuelle/Chômage 
- ✓ Preuve inscription frères/sœurs dans l'enseignement supérieur 
- ✓ Composition de ménage (datée du 01/07 au 31/10/2020) 
- ✓ Carte identité ou passeport 
- ✓ Bilan comptable année 2018 (parents indépendants) 
- ✓ Toute preuve de changement de situation depuis 2018 
- ✓ Avertissement extrait de rôle (AER) (exercice d'imposition 2019, revenus 2018) 

